

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAE 258 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Artisans du Monde (93).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et le suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention avec l'association Artisans du Monde (93) et à lui verser une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Artisans du Monde, domiciliée 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil.

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Artisans du Monde (Simpa 26581 / dossier 2016-06394) au titre de l'exercice 2016.

Article 3: La dépense d'un montant de 15.000 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO